

Guide du financement à la rénovation énergétique

à destination des élus locaux

Identifier les financeurs pour la réalisation de vos projets



! Version du 27/09/2024

Les aides évoluent régulièrement, ce guide a donc une durée de vie limitée!

SOMMAIRE

Lexique.....	p. 1 & 2
Quelles aides aux différentes étapes de mon projet?.....	p. 3
Informations utiles.....	p.4

ETAT

DSIL.....	p. 5
DETR.....	p. 6
Fonds Vert.....	p. 7

ADEME

Fonds Chaleur.....	p. 8
--------------------	------

DÉPARTEMENT & RÉGION

Conseil Départemental de l'Hérault (CD34).....	p. 9
--	------

FNCCR

ACTEE+ - Fonds Chêne.....	p. 10
---------------------------	-------

RÉGION & EUROPE

Région Occitanie.....	p. 11 & 12
-----------------------	------------

HÉRAULT ÉNERGIES

Rénovation et amélioration du patrimoine public.....	p. 13
CEE.....	p. 14
Le réseau des conseillers en énergies - présentation.....	p. 15
Le réseau des conseillers en énergies - carte et contacts.....	p. 16
Partenariat avec l'AREC - Parcours bâtiments publics.....	p. 17



A

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

ADEME : Agence de la transition écologique

ALEC : Agence Locale de l'Énergie et du Climat

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

AUDIT ÉNERGÉTIQUE : Évaluation détaillée de la performance énergétique d'un bâtiment, permettant d'identifier les travaux de rénovation pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie

B

BBC : Bâtiment Basse Consommation

C

CD34 : Conseil Départemental 34

CEE : Certificats d'Economies d'Energies

D

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DPE : Diagnostic de Performance Énergétique

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

E

ECS : Eau Chaude Sanitaire

EnR : Energies Renouvelables

ERP : Etablissement Recevant du Public

F

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

G

GTB : Gestion Technique du Bâtiment (permet de piloter plusieurs classes d'équipement : chauffage, ventilation, éclairage...)

GTC : Gestion Technique Centralisée (permet de contrôler une classe d'équipement : chauffage)

H

HE34 : Hérault Energies 34

M

MOAD : Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

MOA : Maîtrise d'Ouvrage

MOE : Maîtrise d'Œuvre

P

PAC : Pompe À Chaleur

R

RGE : Reconnu Garant de l'Environnement

T

TRT : Test de Réponse Thermique

V

VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée



Quelles aides aux différentes étapes de mon projet ?

ÉTAPES DU PROJET

V

FINANCEURS

V

1

Etudes,
programmation
et AMO

- ACTEE
- Fonds Chaleur
- DETR
- Fonds Vert

2

Conception et
maîtrise d'œuvre

- ACTEE
- Fonds Chaleur
- Fonds Vert
- Région
- CD34

3

Travaux

- Fonds Chaleur
- DSIL
- DETR
- Fonds Vert
- Région
- CD34
- Hérault Energies
- CEE*

4

Exploitation

- ACTEE

3

Informations utiles

A NOTER

Les demandes de financement doivent être effectuées avant tout engagement des études ou travaux.

Vous souhaitez solliciter des aides financières (études, travaux, exploitation)

ORGANISME	GUICHET D'ENTREE	NOM DE L'AIDE	ETUDES	CONCEPTION	TRAVAUX	EXPLOITATION
FNCCR	HÉRAULT ÉNERGIES	ACTEE	X	X		X
ADEME	HÉRAULT ÉNERGIES	FONDS CHALEUR	X	X	X	
ÉTAT	PRÉFECTURE	DSIL			X	
	PRÉFECTURE	DETR	X		X	
	PRÉFECTURE	FONDS VERT	X	X	X	
DÉPARTEMENT	DÉPARTEMENT	DÉPARTEMENT - CD34		X	X	
RÉGION	RÉGION	Rénovation énergétique des bâtiments publics		X	X	
	RÉGION	Chaleur renouvelable			X	
EUROPE	RÉGION	Plus d'informations : https://www.europe-en-occitanie.eu/				
HÉRAULT ÉNERGIES	HÉRAULT ÉNERGIES	Aides financières Hérault Energies			X	

A NOTER

Certaines aides ne sont pas cumulables, une vérification du cumul des différentes aides sera à effectuer.

Vous souhaitez valoriser vos travaux de rénovation

ORGANISME	GUICHET D'ENTREE	NOM DE L'AIDE	TRAVAUX
HÉRAULT ÉNERGIES OU EN DIRECT PAR ORGANISMES AGRÉÉS		CEE	X

A NOTER

Les CEE sont obtenus une fois les travaux réalisés mais il est impératif de faire la demande avant les travaux.

*CEE : Le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) permet de financer des travaux d'économies d'énergie en imposant aux fournisseurs d'énergie de promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie. L'aide financière des CEE est apportée par les fournisseurs d'énergie donc elle n'est pas une subvention publique.

4

DSIL

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est un dispositif de l'État. C'est une dotation régionale dont les dossiers sont gérés par la préfecture de département.

La DSIL peut notamment soutenir des travaux de rénovation énergétique pour les collectivités.

- **Thématiques** : Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables (travaux d'isolation des bâtiments, réduction de la part d'énergie fossile avec la mise en place de production de chaleur renouvelable) ; rénovation des bâtiments scolaires (végétalisation des cours d'écoles, classes supplémentaires, restauration collective...).
- **Taux de subvention** : 10 à 70% en fonction de la thématique.
- **Critères d'éligibilité** : Toutes les communes et tous les EPCI à fiscalité propre peuvent bénéficier de cette dotation.

DURÉE DU PROGRAMME

Clos pour 2024 / à venir pour 2025

DÉPÔT DU DOSSIER

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prefecture-herault-demande-subventions-detr-dsil-2024>



Contact :

Instruction DSIL

pref-subventions-collectivites-locales@herault.gouv.fr - 04 67 61 62 51

DETR

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), gérée par la préfecture de département, soutient les projets d'investissements, dans divers domaines tels que ceux concernant le volet économique, social, environnemental, sportif, touristique... ou favorisant le développement et/ou le maintien des services publics en milieu rural.

- **Thématiques** : Études préalables à des investissements subventionnables au titre de la DETR ; actions en faveur du développement durable (travaux d'isolation des bâtiments publics visant à renforcer l'autonomie énergétique par exemple) ; réhabilitation de mairies, d'écoles (hors préau et cours d'école).
- **Taux de subvention** : 20 à 70%; plafonné à 500 000€ pour la réhabilitation de mairies et d'écoles.
- **Critères d'éligibilité** : En fonction de la population et du potentiel financier par habitant tel que défini à l'article L. 2334-33 du code général des collectivités territoriales.

DURÉE DU PROGRAMME

Clos pour 2024 / à venir pour 2025

DÉPÔT DU DOSSIER

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prefecture-herault-demande-subventions-detr-dsil-2024>



Contact :

Instruction DETR

pref-subventions-collectivites-locales@herault.gouv.fr - 04 67 61 68 53

Fonds Vert



Le Fonds vert est un dispositif visant à favoriser l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Un des axes soutenus est la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. L'instructeur de cette aide est la préfecture de département.

- **Thématiques :** Travaux dans le cadre d'une rénovation énergétique ambitieuse (isolation, menuiseries, changement du système de chauffage, de ventilation...) ; travaux d'amélioration du confort d'été ; installation de gestion technique des équipements performants ; étude thermique, maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).
- **Taux de subvention :** 25% (moyenne nationale).
- **Critères d'éligibilité :** Viser au minimum 40% de réduction de consommation d'énergie.

DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'à fin 2027

DÉPÔT DU DOSSIER

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-1-renovation-batiments-publics>



Contact :

Instruction Fonds Vert
pref-fondsvert@herault.gouv.fr - 04 67 61 68 61



Fonds Chaleur



Le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME, est un programme de soutien financier pour les projets de production de chaleur ou de froid renouvelable. Le Fonds Chaleur encourage la création de chaufferies faisant appel aux EnR mais également le remplacement d'installations consommant des énergies fossiles.

- **Thématiques :** Solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire et/ ou de chauffage, par PAC ou non ; géothermie ; biomasse, récupération de chaleur fatale ; méthanisation ; réseaux de chaleur alimentés par EnR ; géothermie profonde.

ÉTUDES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- **Taux de subvention :** Jusqu'à 80% du coût HT ; étude accompagnement projet plafonnée à 100 000€.
- **Critères d'éligibilité :** Le prestataire d'étude doit être certifié RGE du domaine étudié et externe au bénéficiaire de l'étude.

PROJET D'INVESTISSEMENT

- **Taux de subvention :** Calculé en fonction de la chaleur et du froid renouvelable produit.
- **Critères d'éligibilité :** Avoir réalisé une étude de faisabilité par un bureau d'étude qualifié RGE ou une analyse d'opportunité Hérault Energies (en fonction de la taille du projet).

DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'à fin avril 2028

DÉPÔT DU DOSSIER

auprès d'Hérault Energies



Contacts :

Pierre FIDALGO (Hérault Energies)
Référént auprès de l'ADEME
p.fidalgo@herault-energies.fr
04 67 09 22 35

Teddy MUNOZ (Hérault Energies)
Chargé de mission chaleur renouvelable
t.munoz@herault-energies.fr
04 67 09 01 05

Le Conseil Départemental de l'Hérault apporte des aides financières aux communes, intercommunalités et syndicats mixtes du territoire.

- **Thématiques** : Travaux prenant en compte les enjeux de transition écologique, énergétique, ainsi que la maîtrise d'œuvre associée.
- **Taux de subvention** : Jusqu'à 50% en fonction du projet.
- **Critères d'éligibilité** : Avoir réalisé une étude préalable garantissant une économie d'énergie ; selon les projets.

DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'à 2027

DÉPÔT DU DOSSIER

<https://mesdemarches.herault.fr>



Contacts :

Mme ALQUEZAR

Ouest Hérault

falquezar@herault.fr

04 67 67 76 14

Mme ETIENNE

Est Hérault

setienne@herault.fr

04 67 67 75 95



ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES

- **Thématiques** : Audit énergétique, études stratégiques, études financières.
- **Taux de subvention** : 50% à 80% du coût HT.
- **Critères d'éligibilité** : Toutes études apportant une vision sur les potentielles économies d'énergies visés par le décret tertiaire hors études réglementaires ; bureau d'étude pour les audits énergétiques (qualif. OPQIBI 1905 encouragée).

MAÎTRISE D'ŒUVRE

- **Thématiques** : Toutes les étapes de Maîtrise d'Œuvre (MOE).
- **Taux de subvention** : 20% à 80% du coût HT (120 000€ max).
- **Critères d'éligibilité** : Avoir réalisé un audit énergétique ; le projet de travaux doit atteindre au minima 40% d'économies d'énergies, prévoir une action sur l'enveloppe du bâtiment et prendre en compte la qualité de l'air intérieur et le confort d'été.

AMO ET AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- **Thématiques** : Appui à la mise en place de Contrat de Performance Énergétique, stratégie de mise en conformité au décret tertiaire, assistance au choix de la maîtrise d'œuvre, AMO mise en place d'outils.
- **Taux de subvention** : 50% à 65% du coût HT.
- **Critères d'éligibilité** : Les missions d'AMO doivent porter sur une problématique d'efficacité énergétique ou de substitution d'énergies carbonées.

DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'au 30/09/2026

DÉPÔT DU DOSSIER

auprès d'Hérault Energies



Contact :

Sébastien CARRIERE (Hérault Energies)

Référent ACTEE

s.carriere@herault-energies.fr - 04 67 09 70 26

Ces dispositifs en faveur d'une meilleure performance environnementale s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle génération de Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS (ERP) POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- **Thématiques** : Études thermiques ; fournitures et pose d'équipements/produits et ouvrages améliorant la performance énergétique ; MOE.
- **Taux de subvention** : de 15 à 25% selon la qualité du projet et niveau de performance énergétique ; Plafonnée à 50 000€.
- **Critères d'éligibilité** : Gain énergétique d'au moins 30% avec atteinte de la classe énergétique C ou B (selon la taille de la commune).

DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'au 31 décembre 2024

DÉPÔT DU DOSSIER **par voie postale**

A adresser à Mme la Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

A destination de la Direction Action Territoriale
Hôtel de Région,
201 Av. de la Pompignane,
34064 Montpellier CEDEX2



Contact :

Projets Rénovation énergétique
Secrétariat de Direction Action Territoriale
04 67 22 97 02

DISPOSITIFS VISANT À DÉVELOPPER LA CHALEUR RENOUVELABLE

- **Thématiques** : Chaufferies biomasse, installations géothermiques et solaires thermiques.
- **Taux de subvention** : jusqu'à 30% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 45 000€.
- **Critères d'éligibilité** : Dispositifs d'aides différents selon la thématique.

DURÉE DU PROGRAMME

Jusqu'au 31 décembre 2024

DÉPÔT DU DOSSIER **par voie postale**

A adresser à Mme la Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

A destination de la Direction de la Transition Écologique et Énergétique

Hôtel de Région,
201 Av. de la Pompignane,
34064 Montpellier CEDEX2



Contact :

Projets Chaleur Renouvelable
Magali MISTRAL
Chargée de projet EnR
magali.mistral@laregion.fr - 04 67 22 91 76

POUR ALLER PLUS LOIN

Consulter la page des Fonds Européens :

<https://www.europe-en-occitanie.eu/>



RÉNOVATION ET AMÉLIORATION DU PATRIMOINE PUBLIC

Hérault Energies propose un accompagnement financier de projets de travaux de rénovation énergétique à destination des communes et EPCI.

- **Thématiques** : Isolation et menuiseries ; régulation (chauffage, GTB/GTC, eau potable) ; éclairage intérieur ; solutions de confort d'été (brise-soleil et ombrières, brasseurs d'air, ventilation) ; aérothermie (Pompe à chaleur) et poêle à bois ou granulés.
- **Taux de subvention** : de 40% à 66%.
- **Critères d'éligibilité** : Critères techniques spécifiques par type de travaux détaillés sur le guide des aides.

DURÉE DU PROGRAMME

2 répartitions annuelles

DÉPÔT DU DOSSIER

Auprès d'Hérault Energies
par mail ou voie postale



Contact :

Cassandra RIGAUD

Référente administrative aides financières Hérault Energies

c.rigaud@herault-energies.fr - 04 67 09 01 03



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) encouragent les économies d'énergie en valorisant certains investissements des collectivités et EPCI pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cette valorisation se traduit sous forme de prime qui intervient une fois les travaux finalisés. Cependant, il est important de vérifier en amont, l'éligibilité et la manière de valoriser les CEE.

Hérault Energies propose une prise en charge complète des dossiers **depuis la programmation des travaux jusqu'au versement de la prime** obtenue par la vente des CEE.

Le montage d'un dossier CEE implique le respect d'une procédure rigoureuse. Il est donc essentiel de contacter Hérault Energies avant les travaux.

- **Thématiques** : Travaux de rénovation énergétique sur l'enveloppe de bâtiment (résidentiel et tertiaire), les systèmes de chauffage et de ventilation et certains équipements ou services permettant de réaliser des économies d'énergie. Les travaux bénéficiaires sont définies sous forme de «fiches d'opérations standardisées», disponible sur le site internet du gouvernement.
- **Prime** : Le montant de la prime accordée dépend de différents critères de calcul : type d'action réalisé, quantité d'énergie économisée...
De plus, le prix des CEE variant dans le temps, le montant de la prime n'est précisément connu qu'à compter de la vente effective des certificats.
- **Critères d'éligibilité** : Des critères techniques sont définis par type d'action dans les «Fiches d'opérations standardisées».

En savoir +



Découvrez notre
accompagnement via la
compétence MDE-CEE



Consultez les fiches
d'opérations standardisées

Contact :

Carole GIMENEZ

Référente CEE Hérault Energies

cee@herault-energies.fr - 04 67 09 70 36

Le réseau des conseillers en énergies

Besoin d'aide pour organiser la rénovation énergétique dans vos bâtiments?
Hérault Energies et ses partenaires vous accompagnent via le réseau de conseillers en énergies.

DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ACCOMPAGNEMENT

1

Conseil en Énergie

Informations et bilans gratuits
Via le conseiller en énergies
de votre territoire

- Conseils de 1er niveau
- Analyse des consommations
- Visite des bâtiments
- Diagnostic des bâtiments
- Préconisations

Contactez votre conseiller
en énergies.
Référez-vous à la carte
ci-après afin de connaître
les coordonnées.

2

Gestion en Énergie Partagée (GEP)

Compétence payante
Via Hérault Énergies

- Conseils de 1er niveau
- Analyse des consommations
- Visite des bâtiments
- Diagnostic des bâtiment
- Préconisations
- Conseils techniques approfondis
- Accompagnement privilégié dans vos projets de rénovation

Émilie DIAZ
Référente GEP
e.diaz@herault-energies.fr
04 67 09 70 30

3

Accompagnement aux travaux AMO/MOAO

Offre de service payante
Via Hérault Énergies

- Accompagnement à la réalisation de cahiers des charges
- Consultation des entreprises
- Suivi et réception des travaux

Sébastien CARRIERE
Réfèrent GEP
s.carriere@herault-energies.fr
04 67 09 70 26

LE RÉSEAU

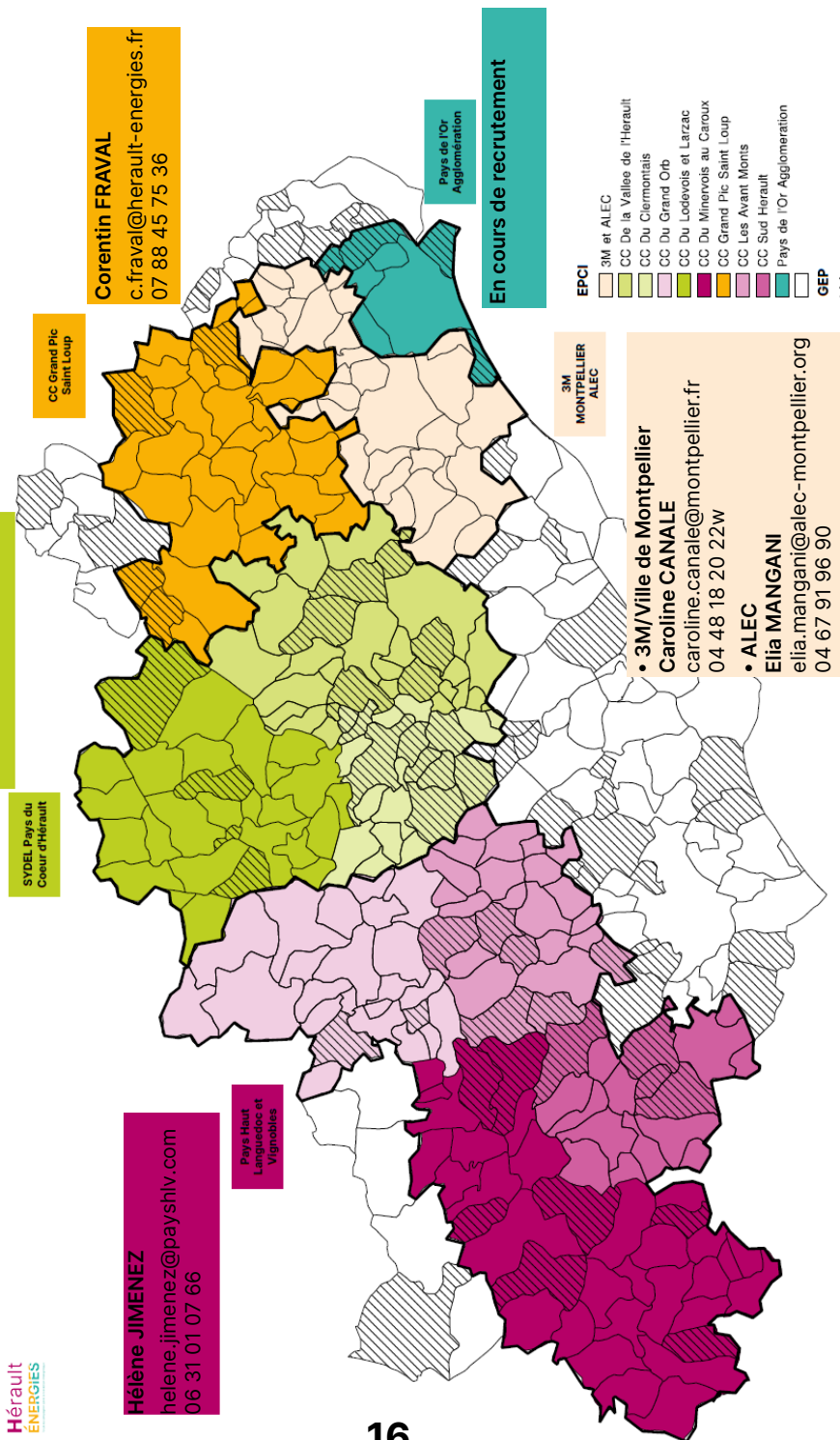


AVEC L'APPUI DE



15

Le réseau des Conseillers en Énergies de l'Hérault



16

DISPOSITIF RÉGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Pour faciliter le passage à l'action, la Région Occitanie, l'AREC Occitanie et Hérault Énergies proposent aux petites communes de l'Hérault, un parcours complet d'accompagnement, de la définition à la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Grâce à la mobilisation et l'articulation entre les différents acteurs locaux et de proximité (Syndicats d'énergie, CAUE, COT...), les communes de moins de 5 000 habitants bénéficient notamment :

- > d'un interlocuteur de proximité ;
- > d'un accompagnement « à la carte » aux différentes phases des projets:
 - audit énergétique
 - aide à la sélection de la maîtrise d'œuvre,
 - aide à la rédaction de programmes,
 - ingénierie financière
 - etc...
- > d'une prise en charge d'une part des coûts d'accompagnement ;
- > d'un appui à la mobilisation des aides publiques et/ou (tiers)-financement

Hérault Énergies assure la mise en œuvre du dispositif dans le département. A ce titre, le Syndicat est un interlocuteur majeur pour les communes souhaitant s'engager dans un projet de rénovation énergétique.

Ce partenariat inédit entre l'AREC, la Région Occitanie, l'ADEME, la FNCCR, la Banque des territoires, l'Agence France locale et les Syndicats départementaux d'énergies, s'inscrit dans le [Plan Habitat durable](#) de la Région Occitanie adopté en décembre 2023. Il bénéficie du soutien financier de la Région Occitanie, de la FNCCR (via [programme ACTEE+](#)) et de l'Union Européenne (via le [projet BAOBAP](#)).



Avec le soutien de :



Pilotage régional et pilotes départementaux : Partenaires :







Hérault
ÉNERGIES

Vous accompagner dans la transition énergétique

Hérault Énergies,

33 Avenue Jean-Baptiste Salvaing et
Jessica Schneider
BP28
34120 PEZENAS